

Messages clés de la société civile préparés pour le 15e Forum de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, 2-6 mai 2022

Les messages clés sont regroupés en cinq thèmes : minerais critiques ; espace civil et libertés fondamentales ; mise en œuvre et suivi du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence : où en sommes-nous ? ; Passer d'une perspective de l'aval à une perspective de l'amont ; Chaînes d'approvisionnement responsables des minerais et nouvelles technologies

Les messages clés ont été rédigés en 2019 par un réseau mondial d'organisations de la société civile, participantes au Forum de l'OCDE. En amont du Forum 2022, trois consultations de la société civile ont été organisées au cours desquelles ces messages clés ont été mis à jour. Dans l'ensemble, la société civile a exprimé sa déception que la plupart des préoccupations soulevées en 2019 soient tout aussi pertinentes en 2022. Cela suggère que la mise en œuvre significative du Guide de l'OCDE demeure soit faible ou insuffisante et que les impacts positifs correspondants dans l'exploitation minière et les communautés touchées par l'exploitation minière sont limités ou intangibles.

La société civile recommande que, dans un premier temps, le Secrétariat de l'OCDE élabore conjointement avec la société civile un plan d'action clair pour répondre concrètement aux préoccupations ci-dessous et que la mise en œuvre de ce plan soit suivie et rapportée d'année en année.

Minerais critiques

- 1. Les politiques climatiques dans l'hémisphère nord ne doivent pas se faire au détriment des pays de l'hémisphère sud :** l'hémisphère sud n'est pas un réservoir pour la soif de matières premières des pays de l'hémisphère nord et ne doit pas non plus être exclu des économies circulaires émergentes. Les questions d'équité et de justice dans les chaînes d'approvisionnement mondiales devraient occuper une place plus importante dans le Forum de l'OCDE et d'autres forums similaires. Le Forum de l'OCDE devrait envisager de coopérer avec des initiatives pertinentes pour promouvoir la création de conditions propices à l'investissement dans les infrastructures et les systèmes d'économie circulaire dans les pays de l'hémisphère.

L'espace civil et les libertés fondamentales

- 2. Les menaces pesant sur la société civile augmentent. Cela constitue une menace directe pour un approvisionnement responsable. Nous appelons toutes les entreprises et tous les États à soutenir la protection de l'espace de la société civile :** la violence, l'intimidation, les ingérences et la surveillance sont devenues des questions d'actualité pour les ONG de défense des droits de la personne et des ressources naturelles. Au cours des dernières années, plusieurs organisations de la société civile ont été menacées dans le cadre de leurs travaux visant à mettre en œuvre ou à promouvoir les lignes directrices de l'OCDE.
- 3. Un engagement constructif avec la société civile est dans l'intérêt de toutes et tous :** les réactions du secteur privé face à la société civile peuvent trop souvent paraître dédaigneuses ou hypocrites. Dans certains cas, les fournisseurs de services de devoir de diligence raisonnable et de traçabilité discréditent publiquement les actrices et les acteurs locaux de la société civile afin de se protéger des critiques et / ou d'éviter toute responsabilité. Le rôle de gendarme de la société civile consistant à présenter les points de vue critiques là où ils sont nécessaires et à apporter une contribution précieuse sur le terrain en matière d'efficacité, est essentiel. Cela doit être respecté. Les consultations avec les organisations de la société civile (OSC) doivent donc être ouvertes, significatives et

accessibles. Si une entreprise prétend s'intéresser aux mêmes objectifs que les OSC qui critiquent le secteur, la preuve d'un engagement significatif est nécessaire.

4. **Nous sommes trop peu nombreuses et nombreux pour parler au nom de trop de personnes avec trop peu de moyens** : si la société civile est essentielle au suivi et à la soumission d'informations concernant les sources d'approvisionnement en minerais responsables, elle manque de ressources financières et logistiques pour représenter les multiples groupes existants, notamment en ce qui concerne sa participation mais aussi pour exposer les obstacles auxquels elle fait face. De plus en plus d'opportunités doivent être offertes aux communautés directement affectées par les problèmes abordés lors de ces conférences pour avoir accès aux informations pertinentes et se faire entendre directement et par toutes et tous. Les obstacles à la participation (y compris les restrictions de déplacement) doivent être sérieusement pris en compte lors de la planification de ces conférences. Davantage de ressources devraient être allouées pour permettre aux OSC de faire leur travail sans ingérence, en particulier les groupes travaillant au niveau local avec les communautés dans des environnements riches en ressources mais affectés par des conflits
5. **Les considérations sexospécifiques doivent être intégrées dans le devoir de diligence de la chaîne d'approvisionnement et dans les structures de prises de décisions** : les femmes sont trop souvent exclues des considérations liées aux chaînes d'approvisionnement en minerais responsable. Tout au long de la chaîne d'approvisionnement et dans le secteur minier, les femmes ont généralement moins d'actifs ou d'accès direct au financement, moins de prise de décision et occupent souvent les fonctions les moins rémunérées. Ceci doit être reconnu lors de la mise en œuvre du devoir de diligence. L'intégration de la dimension de genre inclut la consultation sur toutes les questions, le renforcement des capacités, l'élaboration de politiques intégrant la dimension de genre et la mise à disposition de ressources dédiées, en plus de tous les autres aspects du projet de déclaration des parties prenantes sur la mise en œuvre du devoir de diligence tenant compte de la problématique femmes hommes et du respect des droits des femmes dans l'industrie des chaînes d'approvisionnement en minerais.ⁱ Un nombre grandissant de preuves démontre que les femmes sont affectées négativement de manière disproportionnée par le changement climatique, ce qui rend d'autant plus importante la mise en œuvre de politiques et de pratiques sensibles au genre en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement mondiales responsables.ⁱⁱ

Mise en œuvre et suivi des directives de l'OCDE sur le devoir de diligence raisonnable requise : où en sommes-nous ?

6. **« Nous le ferons demain » signifie « il ne vous restera plus qu'à souffrir pour le moment »** : les abus se produisent maintenant et exigent une action immédiate. Les actrices et les acteurs du secteur privé et les gouvernements tardent trop à mettre en œuvre les normes liées au devoir de diligence. Une décennie après le lancement du Guide de l'OCDE, la prise de conscience et la participation accrue au sein de l'organisation n'ont pas permis d'améliorer les pratiques de l'industrie ni d'avoir l'impact escompté sur les communautés.
7. **Un marketing faux ou vide qui dénature l'engagement et l'impact des entreprises vis-à-vis des droits de la personne et du développement, va à l'encontre du but recherché** : en l'absence de chaînes d'approvisionnement transparentes et de rapports publics, toute déclaration concernant les impacts d'un secteur ou d'une entreprise sont discutables. Si les entreprises et les associations industrielles continuent à faire de telles déclarations, elles perdront la confiance des consommatrices et des consommateurs. En outre, en l'absence de la mise en œuvre de son système de suivi et d'évaluation, les preuves de l'impact du Guide

de l'OCDE sur le devoir de diligence sur les droits de la personne et la sécurité font cruellement défaut et ceci, plus d'une décennie ans après leur adoption.

8. **L'opacité des programmes industriels sur la mise en application significative du devoir de diligence est perçue comme un manque de responsabilité** : le secteur privé sous-traite sa responsabilité de faire preuve du devoir de diligence dans ses chaînes d'approvisionnement au lieu de le faire lui-même, comme l'exigent les lignes directrices de l'OCDE et les attentes de la société civile. Parmi les schémas industriels, il y a trop peu de preuves d'identification, d'atténuation et de rapports publics sur les chaînes d'approvisionnement fondées sur les risques par les sociétés elles-mêmes pour une véritable mise en œuvre du devoir de diligence. De plus, une dépendance excessive sur les programmes de l'industrie risque d'éroder la crédibilité des efforts de diligence raisonnable et de miner la confiance des consommateurs.ⁱⁱⁱ L'opacité de ces programmes et / ou la mise en œuvre partielle de la diligence raisonnable se traduit par un manque de progrès et des impacts potentiellement négatifs sur le terrain, susceptibles de pénaliser davantage les communautés qui produisent.^{iv}
9. **Abandonnez les questions, concentrez-vous sur l'éthique** : depuis des décennies, les entreprises sont invitées à prendre en compte les conséquences de leurs achats sur des valeurs universelles - droit à la vie ou droit de ne pas être soumis à la torture, au travail des enfants ou au financement des conflits - en conséquence, sur le spectre complet des droits de la personne et des dommages environnementaux. Cependant, l'engagement du secteur privé sur de tels problèmes se traduit rarement, voire jamais, en protocoles et pratiques d'approvisionnement responsables à l'échelle de l'entreprise, et cet engagement reste centré sur des problèmes spécifiques dans des zones géographiques particulières. C'est un comportement commercial réactif et non un comportement commercial responsable. Les violations des droits de la personne peuvent se produire et se produisent à la fois dans les contextes de l'exploitation minière à grande échelle (LSM) et de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE).^v Toutes les entreprises qui s'approvisionnent auprès des zones de conflits ou à haut risque doivent fournir des preuves via leurs rapports publics conformément à l'étape 5 de l'application de la diligence raisonnable de l'OCDE.^{vi} Les minerais recyclés et produits synthétiquement devraient être soumis au même niveau d'examen que les minerais nouvellement extraits. En outre, le LSM doit être tenue pour responsable de sa responsabilité - souvent codifiée dans la législation nationale - de contribuer au développement de la communauté.
10. **Le droit à un environnement sain est un droit humain fondamental** : nous appelons à une transition mondiale vers des chaînes de valeur durables vertes et une exploitation minière respectueuse de l'environnement (« *climate-smart mining* »). Les risques identifiés à l'annexe II du Guide OCDE sur le devoir de diligence devraient inclure les dommages, la destruction ou la perte importants d'écosystèmes et d'environnements. Les femmes et les hommes des communautés artisanale devraient être bien soutenus et incités à passer à des pratiques plus respectueuses de l'environnement afin de minimiser leur empreinte individuelle et collective. Cette transition doit être pragmatique et adaptée aux réalités des petits producteurs artisanaux qui supportent le poids disproportionné des attentes du marché et des nouveaux systèmes.
11. **L'accent mis sur les risques environnementaux ne doit pas se faire au détriment des risques existants de l'annexe II du Guide de l'OCDE** : une décennie entière après son adoption, la mise en œuvre des orientations et l'atténuation des risques existants de l'annexe II, qui représentent les violations des droits de l'homme les plus graves, est lamentablement insuffisant. Nous devons nous assurer que ces priorités les plus

fondamentales du Guide de l'OCDE sont pleinement mises en œuvre et que les acteurs du secteur privé ne s'engagent pas à éviter (« *de-risking* » ou le désengagement) lorsque l'atténuation des risques est possible.

12. **Éviter les zones à haut risque et le désengagement** sapent l'intention du Guide de l'OCDE et garantit que les acteurs et les communautés marginalisés de la chaîne d'approvisionnement sont exclus du marché formel et demeurent vulnérables à la prédation et aux abus, en particulier les femmes. De même, l'exclusion ou le signalement d'alarme (« *red flagging* » ou l'exclusion) de pays ou de régions géographiques entiers en tant que stratégie de réduction des risques va non seulement à l'encontre de l'intention du Guide, mais est également préjudiciable aux acteurs et aux communautés vulnérables de la chaîne d'approvisionnement. La réalisation des objectifs de développement et de sécurité du Guide de l'OCDE nécessite un engagement à contribuer et à maintenir des améliorations progressives tout au long des chaînes d'approvisionnement en minerais et dans les communautés minières.
13. **Les marchés et les institutions financières doivent observer le devoir de diligence** : les opérateurs en matières premières, les investisseurs et les banques doivent être intégrés au dispositif du devoir de diligence, faute de quoi il y aurait un accroissement de l'instabilité financière. Leur engagement est également essentiel car l'exclusion financière représente une barrière importante à la formalisation ainsi qu'à la légalité pour des millions d'exploitantes et d'exploitants miniers artisanaux à travers le monde.
14. **Les pays adhérents à l'OCDE doivent prendre des mesures concrètes ou risquer de convertir le Forum de l'OCDE en un spectacle** : le manque de progrès dans la réalisation des objectifs de ce Forum met en exergue la nécessité d'une approche plus contraignante de la mise en œuvre. Les États membres de l'OCDE doivent au minimum rendre compte régulièrement et publiquement des progrès réalisés dans leurs juridictions respectives.
15. **Les environnements politiques et réglementaires dans les pays producteurs continuent d'empêcher la légalisation et la formalisation inclusive de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle** : cela inclut la tendance des réformes minières au profit du LSM et au détriment de l'EMAPE ; cela inclut la criminalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, la discrimination à l'égard des femmes et des groupes marginalisés, l'ambiguïté juridique qui l'entoure, les lourdes charges fiscales ou administratives, l'exclusion du secteur financier, la lente validation de sites miniers et de la mise en application de la loi contre les acteurs cherchant à exploiter des circuits illicites en violation des lignes directrices de l'OCDE. En outre, un cadre unique englobant le respect de tous les droits de la personne devrait être envisagé.

De l'aval vers l'amont

16. **Nous devons cesser de regarder en amont et adopter une perspective en aval** : trop de coûts et de charge de travail pour faire preuve du devoir de diligence requise sont imputés aux actrices et acteurs en amont qui accordent une attention insuffisante aux efforts en aval et à mi-parcours. Cela a permis aux actrices et acteurs en aval de montrer un engagement faible, en plaçant de manière disproportionnée tous les risques et coûts de diligence raisonnable en amont.^{vii}
17. **Des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais exigent que LSM et l'EMAPE travaillent ensemble** : La prévention des conflits, l'identification et l'atténuation des risques nécessitent une coopération entre LSM et l'EMAPE. De plus, étant donné les faibles volumes typiques de l'EMAPE, la coopération pourrait introduire des gains d'efficacité qui pourraient

aider à mettre à l'échelle des chaînes d'approvisionnement d'EMAPE responsables. (par exemple, la fourniture de financement ; le transport ; l'administration et le soutien pour obtenir les autorisations légales ; les études environnementales, etc.)

18. **Les solutions purement axées sur le marché ignorent les causes profondes et leurs limites doivent être reconnues.** Plus l'environnement est affecté par les conflits ou à haut risque ou plus la communauté d'exploitation est marginalisée, plus les causes profondes empêchent la mise en œuvre réussie de la diligence raisonnable, de l'ampleur et de la durabilité des initiatives (pilotes). Une approche de développement fondée sur les droits est nécessaire pour traiter des problèmes en profondeur tels que la criminalisation des pauvres et des sans terre, l'accaparement des ressources (y compris la terre et l'eau), la pauvreté endémique, la lourdeur administrative et fiscale, et l'iniquité dans les ententes commerciales. La responsabilité des entreprises et les forces du marché doivent être exploitées, mais ne peuvent et ne doivent pas diriger le développement, sans quoi leurs impacts seront de courte durée.

Chaînes d'approvisionnement responsables des minerais et les nouvelles technologies

19. **La technologie est un outil et non une panacée.** La technologie continue à être considérée comme la solution à de nombreux problèmes complexes de données et de logistique inhérents à ce secteur. Bien que la technologie peut soutenir les initiatives de développement et du devoir de diligence, la considérer comme une "solution" est toujours une erreur. Cela soulève de nombreuses questions: la technologie ne peut se substituer à des lois et à des normes efficaces; il faut que les conditions d'exploitation du pays évitent de traiter l'aide au développement comme une subvention au secteur privé pour la recherche et le développement; les risques de sécurité lors de la transmission de données doivent être sérieusement gérés; les conflits entre la marchandisation des données, la propriété et l'autonomisation locales ainsi que les flux d'informations durables nécessaires à la diligence requise doivent être gérés; l'impact de son utilisation sur la confiance et le renforcement des capacités doit être pris en compte; et la durabilité des systèmes qui dépendent d'un hôte unique pour leur fonctionnement continu doit être abordée.^{viii} Avant tout, la technologie doit servir la réalisation des objectifs de développement des communautés des exploitantes et exploitants, et des nations.

ⁱ Voir l'Énoncé des parties prenantes sur la mise en œuvre du devoir de diligence raisonnable en faveur de l'égalité des sexes et la garantie des droits des femmes dans les chaînes d'approvisionnement en minerais <https://mneguidelines.oecd.org/Enonce-des-parties-prenantes-sur-la-mise-en-oeuvre-du-devoir-de-diligence-raisonnable-en-faveur-de-l-egalite-des-sexes.pdf>

ⁱⁱ United Nations Climate Change, Introduction to Gender & Climate Change <https://unfccc.int/gender>

ⁱⁱⁱ La laverie ITSCI <https://www.globalwitness.org/fr/itsci-laundromat-fr/>

^{iv} Global Witness Statement on OECD Alignment Assessment of Industry Programmes with the OECD Minerals Guidance <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/global-witness-statement-oecd-alignment-assessment-industry-programmes-oecd-minerals-guidance/>

^v Russie: nouvelle frontière des diamants de la guerre <https://impacttransform.org/fr/russie-nouvelle-frontiere-diamants-guerre/>

^{vi} Exposé de la position du LME sur l'approvisionnement responsable : déclaration conjointe d'ONG <https://impacttransform.org/fr/lme-lapprovisionnement-responsable-declaration-ong/>

^{vii} USSENI, Jamal (2019) *Proposition d'une approche de partage de cout de la diligence raisonnable sur la chaine d'approvisionnement des minerais. De l'amont à l'aval. Cas de la R.D.Congo.* Save Act Mine. Pour information, contacter : saveactmine@gmail.com

^{viii} What Does Blockchain Mean for the Future of Responsible Mineral Sourcing? <https://www.globalwitness.org/en/blog/what-does-blockchain-mean-future-responsible-mineral-sourcing/>